

« LA FURIEUSE CARRILLONNE » – EDITION 2026

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

EPREUVES : L'association « Les Furieux du bitume » organise en partenariat avec la ville de Carrières-sur-Seine la manifestation « La Furieuse Carrillonne » le **dimanche 11 octobre 2026**. Sont prévues :

- cinq courses chronométrées : **15 km, 7,5 km, 3 km individuel, 3 km duo** (un adulte accompagné d'un enfant à vélo)
- une **rando-pédestre** de 7,5 km ;
- une animation enfants 5-8 ans « **Les P'tits Furieux** ».

Le parcours du 15 km correspond à 2 boucles du 7,5 km. Ces parcours sont essentiellement sur route avec un passage sur terre stabilisée, sur un chemin de terre et une zone avec un escalier en bois. Les parcours 3 km et « Les Fous Furieux » sont principalement sur route.

Les départs et arrivées ont lieu dans le parc de la mairie de Carrières-sur-Seine. Le départ du 15 km est prévu à **9h00**, suivi du 7,5 km à **9h10**, puis de la rando-pédestre à **10h10**, du 3 km individuel à **11h00** et du 3 km duo à **11h10**.

L'animation « Les P'tits Furieux » est prévue à **11h45** dans le parc sur simple présentation de la décharge de responsabilité du représentant légal de l'enfant qui sera remise par l'organisateur. Cette animation sera annulée en cas de météo défavorable.

ASSURANCE : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course « La Furieuse Carrillonne » auprès de AXA. Il incombe aux participants (hors licenciés de la FFA) de souscrire une police individuelle accident.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés FFA, munis d'un dossard pour les courses concernées, et remplissant les conditions d'âge au 31 décembre 2025 suivantes :

- courses 15 km et 7,5 km : à partir de 16 ans ;
- course 3 km individuel : à partir de 12 ans ;
- course 3 km duo : un adulte accompagné d'un enfant de moins de 12 ans à vélo ;
- rando-pédestre 7,5 km : sans condition d'âge.

Le coureur devra fournir obligatoirement à l'inscription :

- soit une copie de sa licence FFA en cours de validité à la date de la course, ou une licence sportive en cours de validité sur laquelle doit apparaître l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une fédération listée dans le Règlement des manifestations de running en vigueur.
- soit, pour tout majeur non licencié, une attestation du Parcours Prévention Santé (PPS) valide à la date de la course. Cette attestation, délivrée par la plateforme officielle pps.athle.fr, est valable 1 an et coûte 5€.
- soit, pour tout mineur non licencié, la personne exerçant l'autorité parentale atteste sur le bulletin d'inscription que chacune des rubriques du questionnaire de santé FFA donne lieu à une réponse négative. En cas de réponse positive au questionnaire, remise d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de douze mois.

Les enfants à vélo devront porter un casque de protection.

INSCRIPTIONS : Les inscriptions se feront sur dossier, dans la limite des places disponibles et selon les modalités suivantes :

- par Internet, jusqu'au vendredi 9 octobre 2026 inclus sur le site Le-Sportif.com ;
- au Forum de la Ville et des Associations, parc de la mairie de Carrières-sur-Seine, le dimanche 6 septembre 2026 ;
- par courrier postal, du lundi 7 septembre 2026 jusqu'au vendredi 2 octobre 2026 inclus, le cachet de la Poste faisant foi, en envoyant le bulletin d'inscription complété et signé, le justificatif requis ainsi que le paiement des droits à l'adresse suivante : Albert MARQUES - 40, rue Gabriel Péri, 78420 Carrières-sur-Seine
- et dans la limite des places restantes, le samedi 10 octobre 2026 dans le parc de la mairie de 13h30 à 17h00.

Aucune inscription le jour de la course ne sera possible.

Les droits d'inscription sont fonction de la course, payables en espèces ou par chèque à l'ordre de « La Furieuse Carrillonne » :

- course 15 km : dix-neuf (19) euros par personne
- course 7,5 km : onze (11) euros par personne
- course 3 km individuel : cinq (5) euros par personne
- course 3 km duo : sept (7) euros pour le couple adulte-enfant
- rando-pédestre : sept (7) euros par personne

Seuls les dossiers d'inscription complets, accompagnés du règlement des droits seront pris en compte. Tout engagement est ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet ni d'un remboursement, ni d'aucune indemnité pour quel que motif que ce soit.

En s'inscrivant à la course, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et les directives sanitaires gouvernementales en vigueur le jour de la course.

L'inscription d'un participant mineur devra être signée par un représentant légal et une autorisation parentale délivrée.

DOSSARDS : Les coureurs des épreuves du 15 km, 7,5 km et 3 km (individuel et duo) devront porter un dossard sur la poitrine ou sur le ventre, entièrement visible (épingles non fournies).

Les coureurs se verront également remettre une puce de chronométrage.

Le dossard et la puce seront à retirer au parc de la mairie de Carrières-sur-Seine, sur présentation d'une pièce d'identité valide du participant :

- soit le samedi 10 octobre 2026 de 13h30 à 17h00 ;
- soit le dimanche 11 octobre 2026 à partir de 8h00, et jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque course.

Le retrait du dossard et puce n'est plus possible après le départ de chaque épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste. La puce de chronométrage devra être restituée à l'organisateur à l'arrivée de la course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quel que motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu, ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation.

TEMPS LIMITE ET CLASSEMENTS : Le temps limite par course est le suivant : 15 km = 2h ; 7,5 km = 1h05 mn ; 3 km = 30 mn. Au-delà de ces délais, les signaleurs sur le parcours pourront demander aux participants de rendre leur dossard ainsi que la puce, et de rejoindre au plus court la zone d'arrivée.

Les classements seront affichés dans le parc de la mairie après chaque course, et disponibles sur le site Le-Sportif.com ainsi que sur le site de la course lafurieusecarrillonne.e-monsite.com

SECURITE ET ASSISTANCE : La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours, par des agents de sécurité agréés ainsi que par la Police municipale. Un médecin et une antenne de la Protection Civile seront également présents. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

CODE DE LA ROUTE, PROPRETE ET RESPECT : Tout participant s'engage à respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres débris, faisant preuve d'anti-sportivité, du non-respect des bonnes mœurs, manquant de respect aux bénévoles ou aux autres concurrents sera disqualifié.

DROIT A L'IMAGE : Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et la ville de Carrières-sur-Seine, ou toutes personnes physiques ou morales qu'ils auront désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course et ce, sur tout support, à titre gracieux, par tous les moyens, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout inscrit dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données le concernant ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ses données, du droit de demander la limitation du traitement de ses données et du droit à la portabilité desdites données.

ANNULATION, MODIFICATION : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toutes autres circonstances que l'organisateur estimerait, notamment, mettre en danger et/ou menacer la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course, d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la course. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

RESPONSABILITE : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement, et en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.



Contact : LaFurieuseCarrillonne@gmail.com

Organisateur : M. Albert MARQUES - ☎ 06 60 81 99 91
Président de l'association « Les Furieux du bitume »

Participant(e) :

PRENOM : NOM :

SEXE : F M

DATE DE NAISSANCE : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : E-MAIL :
(pour confirmation)

Enfant à vélo (course 3 km duo) :

PRENOM : NOM :

SEXE : F M

DATE DE NAISSANCE : / /

Par la présente, j'accepte le règlement complet de la manifestation, disponible sur le site Internet lafurieusecarrillonne.e-monsite.com. Je m'inscris ou j'inscris mon enfant mineur à l'une des épreuves suivantes (cocher votre choix) :

- Course **15 km** (16 ans et plus) **19 €** Rando-pédestre **7,5 km** (sans condition d'âge) **7 €**
- Course **7,5 km** (16 ans et plus) **11 €**
- Course **3 km individuel** (12 ans et plus) **5 €**
- Course **3 km duo** (adulte et enfant de moins de 12 ans à vélo avec casque) **7 €**

CONDITIONS DE PARTICIPATION DES COUREURS

Pour la participation aux courses chronométrées – 15 km, 7,5 km et 3 km (sauf enfant à vélo) – je joins à ce bulletin d'inscription (cocher l'option adéquate) :

- Une copie de ma licence FFA en cours de validité ou autre licence sportive équivalente.
- Majeur non licencié : l'attestation du Parcours Prévention Santé (PPS) valable le jour de la course.
- Mineur non licencié : en tant que son représentant légal, j'atteste avoir répondu au questionnaire de santé de la FFA pour la participation de mon enfant mineur. Si j'ai répondu « OUI » à une des questions, je joins son certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de **moins de 12 mois**.

AUTORISATION POUR LES MOINS DE 18 ANS

J'autorise mon enfant mineur à participer à l'épreuve et dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

J'autorise l'organisateur et la ville de Carrières-sur-Seine à utiliser mon image et/ou celui de mon enfant mineur, à titre gracieux, selon les conditions prévues dans le règlement de la manifestation.

MME, MR :

DATE : / / 2026

SIGNATURE (d'un parent si mineur)